

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 28 septembre 2015**CP2015\_09\_4  
id. 2045

*L'an deux mille quinze le vingt huit septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**TRANSFERT SUR VOIRIE COMMUNALE ET SUR VOIRIE  
DÉPARTEMENTALE  
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

Par délibération du 28/29 janvier 2015, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe d'échange de voies entre le Département et la Commune de Castelsarrasin à savoir :

- transfert au Département d'une portion de voie communale : boulevard du 4 septembre ;
- transfert à la Commune de Castelsarrasin d'une partie de route départementale : allée des Tournesols.

Le transfert de domanialité ne peut être effectif qu'après ouverture d'enquêtes publiques conjointes portant classement et déclasséement des portions de voies concernées.

Ces enquêtes se sont déroulées à la Mairie de Castelsarrasin du 29 juin 2015 au 13 juillet 2015 inclus, et ont fait l'objet d'un avis favorable sans réserve de la part du commissaire-enquêteur.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le classement dans la voirie départementale de la portion de voie communale du boulevard du 4 septembre à Castelsarrasin qui sera désormais dénommée RD 45e, puisque située dans le prolongement de la RD 45 ;
- Prend acte du déclassement d'une partie de l'allée des Tournesols et de son transfert à la Commune de Castelsarrasin.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC